**ARRETE PORTANT NOMINATION AU GRADE**

**D'AGENT DE MAITRISE TITULAIRE**

**PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

(Fonctionnaire à temps complet - Dispensé de stage)

Le Maire de .....................................................................

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d’emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la création (ou la vacance) au tableau des effectifs d’un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du .....................................................

Vu la déclaration de création (ou de vacance) d’emploi adressée au Centre de Gestion ;

Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;

Vu l’inscription de M................................................................................... sur la liste d’aptitude d’accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne au titre de l’année ..................... établie par le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale (pour les collectivités affiliées) ;

Considérant que M........................................................................ peut être dispensé(e) de stage selon les dispositions du 2ème alinéa de l’article 8 du décret n° 88-547 précité ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** A compter du ....................................................., **M**............................................................................, né(e) le ..............……………………………………............., est nommé(e) dans le cadre d’emplois des agents de maîtrise territoriaux en qualité de titulaire par voie de promotion interne selon les éléments suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **SITUATION ANCIENNE**  **AU ...................................................** | **SITUATION NOUVELLE**  **AU .............................................** |
| Grade : .....................................................  Echelle : .........................  Echelon : ........................ I.B. .........................  I.M. ........................  Ancienneté restante :  .................................................................................. | Grade : Agent de maîtrise  Echelle spécifique des agents de maîtrise  Echelon : ........................ I.B. ........................  I.M. .......................  Ancienneté restante :  ...................................................................................... |

.../...

**ARTICLE 2** **-** Le présent arrêté sera :

- transmis au représentant de l’Etat,

- notifié à l’agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à .................................

Le

PUBLIE LE :

NOTIFIE A L’AGENT LE : Le Maire

*(date et signature)*